

les grandes lignes du plan qu'il a en vue, et je me préparais à expliquer le mien, mais je me suis écarté de mon projet, afin de montrer les causes de l'hostilité qui existe, du moins dans notre province, à l'égard du Sénat, dont la principale est la malheureuse loi du gerrymander de 1882. Ce fut là le commencement de l'aigreur qui s'est manifestée dans le parti libéral, et dont il n'a jamais pu se dégager à cause de l'action du Sénat en cette circonstance.

Je doute qu'il soit possible de donner à chaque parti dans le Sénat une représentation proportionnée à sa force numérique dans le pays. Pour ma part, je crois qu'un bon mode serait de donner aux législatures provinciales le droit de nommer les sénateurs. Par exemple supposons qu'il se produise une vacance demain dans la représentation de la province d'Ontario au Sénat. Or il n'y a aucun doute que le parti conservateur étant au pouvoir dans cette province, la législature nommerait un sénateur conservateur, et les probabilités sont que tant que la législature continuerait à être en majorité conservatrice, elle nommerait des sénateurs conservateurs.

Dans le Manitoba où le gouvernement est conservateur, ce serait la même chose.

De cette manière on arriverait à ramener l'équilibre entre les conservateurs et les libéraux dans le Sénat, et suivant moi ce serait un grand pas de fait dans la bonne voie.

Le gouvernement aurait ensuite en son pouvoir, ainsi que l'honorable sénateur l'a proposé le choix d'un tiers des sénateurs. Mon honorable ami a proposé de réserver un certain nombre de sièges au Sénat pour les ex-lieutenants gouverneurs et autres hommes publics qui auraient pendant longtemps peut-être servi leur pays dans d'autres charges. On voudrait, peut-être, consulter les chefs de l'opposition, qu'elle soit libérale ou conservatrice, au sujet du choix des vingt-quatre sénateurs dont la nomination serait réservée au gouvernement du jour et si le gouvernement le voulait il pourrait alors en se servant de ce pouvoir égaliser la représentation du Sénat entre les partis, lorsqu'elle n'aurait pas pu l'être par les autres moyens, savoir la nomination par les législatures provinciales. Je ne vois pas beaucoup quels autres moyens on pourrait prendre pour arriver à ce but.

Hon. M. McMULLEN.

Il n'y a pas encore très longtemps que je fais partie de cette Chambre. Il y en a d'autres qui y sont depuis beaucoup plus longtemps que moi, mais j'ai pu constater cependant que l'on adopte les lois très souvent avec une hâte extraordinaire, je pourrais dire indécente, et sans leur donner l'étude nécessaire. Cela tend à rendre le Sénat impopulaire. Si nous ne sommes ici que pour approuver ce que veut l'autre Chambre, nous ne tarderons pas à être méprisés par la population. Si le Sénat ne veut pas examiner avec soin les bills qui lui sont soumis et les modifier lorsqu'il y a lieu, alors le pays nous dira que nous ne faisons rien d'utile.

Mais il y a autre chose. Dans mon humble opinion chaque sénateur devrait connaître le district qu'il représente. Aujourd'hui on nomme des sénateurs sans leur assigner aucun district spécial. Je crois que c'est mal. Tous les sénateurs devraient connaître le district qu'ils représentent, et les habitants de ce district devraient savoir qu'ils ont un sénateur qui les représente. Je crois que cela vaudrait mieux que de faire des nominations de sénateurs qui ne représentent pas un district en particulier. Cela donnerait aux électeurs plus d'influence sur leurs représentants lorsqu'ils auraient besoin d'eux pour les aider; ils pourraient communiquer avec lui tout comme ils le font avec leur député aux Communes. Je crois qu'il y aurait là un grand avantage.

Un autre grief s'est que lorsque nos adversaires étaient au pouvoir ils se servaient souvent du Sénat comme de moyen pour créer une vacance dans la Chambre des communes lorsque le gouvernement avait besoin d'un siège pour un ministre. Aucun parti ne devrait se permettre cette pratique. Il ne faudrait pas qu'aucune raison extérieure influençât la nomination d'un sénateur, et un gouvernement ne devrait pas se servir de son pouvoir de cette manière. A mon avis c'est nuire au Sénat que d'en faire simplement un refuge pour les députés et ministres de l'autre Chambre. Je crois qu'on devrait traiter le Sénat autrement que cela.

Je crois avoir donné les grandes lignes de la politique que propose sir Richard Cartwright, et je ne pense pas qu'il soit néces-